

Edito

Sommaire :

- EDITO
- QUI ÊTES-VOUS MONSIEUR LE PRÉSIDENT
- UN PRÉSIDENT NOUS QUITTE.. SANS NOUS ABANDONNER
- QUOI DE NEUF POUR LA DÉFENSE DE NOS INTÉRÊTS
- COMMISSION LOISIRS
- DU CÔTÉ DES ASSURANCES SANTÉ
- CONFÉRENCE DE LA FOIRE DE CHALONS
- LE BÉNÉVOLAT
- SE DISTRAIRE UN INSTANT
- ÊTRE GRANDS-PARENTS DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

Pour le prix à payer de rester dans la Zone Euro, l'Europe vient d'imposer à la Grèce, de réformer son système de retraite et d'y introduire une clause « zéro déficit ».

Il est pour le moins cocasse, pour nous français, d'entendre une telle injonction, un peu comme l'élève en faute qui fait le gros dos devant son petit copain puni pour la même faute que la sienne !

Il est vrai qu'il est plus facile d'imposer des réformes aux autres que de se les appliquer soi-même !

Pourtant notre système de retraite mériterait lui aussi le même traitement, tant il est devenu complexe, injuste et financièrement déséquilibré !

Au lieu de simples mesures d'ajustage qui ne produisent aucun effet, nos organisations de retraités ne cessent de réclamer une réforme en profondeur, en proposant un système unique pour tous les français, juste et équilibré, qui s'autorégule en fonction de la démographie et de l'environnement économique.

Serions-nous dans la même situation



que les créanciers de la Grèce mais pour d'autres raisons évidemment ! En tout cas nos positions, si elles étaient prises en compte, devraient permettre de redonner confiance dans l'avenir des retraites, ce qui n'est pas le cas actuellement.

C'est dans ce sens que nous agissons aussi bien sur le plan national avec la Confédération Française de Retraités (CFR) et notre Fédération Nationale, qu'au niveau régional avec notre AROPA.

Pendant que la CFR alertait,

par une lettre du 18 juin, directement le Chef de l'Etat sur la dérive financière du régime général, nos représentants sont intervenus, dans le même temps, auprès des Elus de la Marne et des Ardennes. Vous en trouverez en pages intérieures les principaux développements.

A lui seul le dossier des retraites justifie amplement l'action de nos bénévoles et votre soutien par vos adhésions. Plus nous serons nombreux mieux nous pèserons dans les débats nationaux.

Le Président
Alain Piétrement

En annexe :

Théâtre

« LES SARRYBIENS »

au profit de

l'Association « ROSEAU »

Notre Site Internet : www.aropa5108.org

Pour accéder à votre espace adhérent :

N'hésitez pas, connectez-vous



Alain Piétrement, le nouveau Président

Qui êtes-vous Monsieur le Président ?

Elu par le conseil d'administration qui a suivi la dernière assemblée générale, Alain Piétrement répond aux questions que nous lui avons posées.



Daniel Coffinet, son prédécesseur

Vous succédez à Daniel COFFINET qui a souhaité « passer la main » ; pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Mes parents étaient agriculteurs. Marié, mon épouse a 64 ans, nous habitons à Reims, nous avons deux filles et trois petites filles.

Agé de 64 ans également et retraité depuis 3 ans, j'ai toujours été en contact avec le monde agricole et viticole au cours de ma carrière profession-

nelle. Mon 1^{er} emploi remonte à 1968 au cours de mes études dans une coopérative d'aliments du bétail. J'ai réalisé plus de la moitié de ma carrière au Crédit Agricole du Nord Est avec le suivi des Coopératives vinicoles et CUMA. J'ai continué ce suivi au sein d'un cabinet privé comme Expert Comptable et

Commissaire aux Comptes, en relation directe avec le Crédit Agricole.

J'ai connu l'AROPA et ses services pour vérifier le montant de ma retraite. J'ai adhéré à l'Association et très vite à la demande de M. COFFINET, je suis devenu administrateur et trésorier.

Comment envisagez-vous votre présidence ?

Au risque de vous surprendre, celle-ci s'inscrit dans la continuité. Notre Association compte 4 000 adhérents et est gérée par un conseil d'administration de 25 membres, aidés par 40 bénévoles. Il s'agit d'un travail d'équipe. Le Président est le chef d'orchestre, il préside les réunions du bureau, du conseil d'administration et l'assemblée générale.

Daniel COFFINET est Vice-Président délégué et Vice-Président à la FNAROPA.

Je souhaite rendre hommage aux fondateurs et à nos présidents successifs qui ont construit notre Association. En 1987, année de sa création et sous la présidence de Marcel BOUCHE, elle

regroupait 170 adhérents. Ensuite sous l'impulsion d'Hubert NOIZET, puis d'Edmond BOUCTON, l'association prit tout son essor. En 2009, l'AROPA 51-08 est née du regroupement avec l'AROPA des Ardennes par l'action d'Edmond BOUCTON et Claude BESANCON, ancien Président de cette dernière.

Nous sommes déjà un peu plus de 4.000 adhérents ; pensez-vous avoir fait le plein des retraités du monde agricole et viticole dans la Marne et des Ardennes ?



4 000 adhérents et plus de 6 500 personnes en tenant compte des conjoints.

Nous pouvons encore augmenter le nombre d'adhérents car beaucoup de retraités connaissent pas ou mal notre Association. **Notre communication aura principalement pour objet de faire découvrir notre Association aux nouveaux retraités, anciens salariés du**

monde agricole et viticole ou ayant exercé une activité qui s'y rapporte directement ou indirectement.

Nos missions principales ont notamment :

- Les services aux retraités et futurs retraités, comme par exemple le calcul de la retraite ou de la réversion, des aides dans les démarches administratives ou encore les informations permanentes concernant directement les retraités.
- L'information aux adhérents sur tous

les sujets relevant du domaine social (santé, vieillissement...etc.)

- La défense des retraités et des intérêts de nos adhérents.
- L'affirmation de la place et de l'importance des retraités dans la société française.
- La mise en place de partenariats permettant de procurer aux adhérents des conditions préférentielles auprès de nos principaux partenaires.

Quelle est la position de l'association face à la dégradation financière des régimes de retraite et spécialement celui des retraites complémentaires ?



La Confédération Française des Retraités (CFR) regroupe, à travers ses Fédérations environ 1,5 million d'adhérents y compris la FNAROPA à laquelle notre AROPA 51-08 est affiliée. C'est dans ce cadre que notre position s'inscrit dans le pro-

longement des actions préconisées par la Fédération Nationale.



Il faut aller vers un système universel de retraite par points. Les efforts de rétablissement de l'équilibre des comptes de l'ensemble du système

français, forcément douloureux, ne seront vécus comme **supportables** que s'ils sont **équitable**s.

En date du 1^{er} juin 2015, la CFR et les AROPA ont invité les personnalités politiques à contribuer avec elle à la mise en place d'un tel régime.

Quelles sont les actions que vous envisagez de conduire au cours des prochains mois ?

Notre précédent rendez-vous fut la **conférence** organisée en collaboration avec la SDAE 51 (Section des Anciens Exploitants de la FDSEA 51), dans le cadre de la foire de Châlons en Champagne. Cette conférence a été donnée par Dominique DUTARTRE, Président de l'agence Innovation Développement de Champagne Ardenne, sur le thème « **Innovation et nouvelles technolo-**

gies dans le champ de la santé ». Si vous n'avez pas pu vous rendre à cette manifestation, vous pouvez retrouver le compte rendu dans ce bulletin. Je vous invite à vous y reporter.

Pour l'aspect festif, nous vous retrouverons les dimanches 11 octobre et 8 novembre au Théâtre des Deux Anes à Paris.

En complément des réunions décentralisées, tous les deux ans, nous envisageons des réunions de proximité avec nos adhérents pour répondre à leurs questions.

Nous continuerons notre action en liaison avec les instances nationales : FNAROPA, CFR pour la mise en place d'une réforme respectant l'équité entre tous les retraités.

Les bénévoles évoquent très souvent les partenaires de l'AROPA. Est-ce si important ?

Nos partenaires (**Banquiers, assureurs et autres**) vous accordent des **réductions sur les tarifs des prestations fournies**. Nous négocions chaque année les remises qu'ils vous accordent : ceci est particulièrement important lorsqu'il s'agit de complémentaire santé dont les coûts sont, comme chacun le sait, de plus en plus

élevés.

Mais nous avons également le souci d'élargir ces avantages aux prestations bancaires, à la télésurveillance, aux assurances voitures et maison, sans oublier des remises locales ou nationales auprès de plus de 400 commerçants dans la Marne et les Ardennes sur présentation de la carte Moisson.

Les avantages financiers de cette carte peuvent dépasser 300 à 500 euros, voire plus en fonction de vos utilisations.

De même nous avons noué des partenariats qui offrent des services dans le domaine administratif, fiscal ou juridique.

Quels sont les axes de communication de l'association ?



Notre volonté est de pouvoir transmettre le maximum d'informations le plus rapidement possible et au moindre coût. Internet nous le permet et ce gratuitement, à ceci

près que nos adhérents ne disposent pas tous d'un ordinateur. Malgré tout, c'est ce moyen que nous privilégions, sachant que le nombre d'adhérents équipés augmente sans cesse.

Dans le même temps nous ne négligeons pas les autres, en maintenant pour eux des envois postaux.



De quels moyens dispose l'association pour assurer sa communication ?



Nous avons mis en place au fil des années différents types de support :

- ⇒ Un dépliant présentant l'AROPA, ses services et les avantages auprès de ses partenaires.
- ⇒ Un bulletin d'information diffusé 3 fois par an.
- ⇒ Une « Newsletter », c'est-à-dire un document avec des liens sur notre site que nous adressons le 1^{er} de

chaque mois (sauf en juillet) et ce évidemment par Internet. Notre association ne pourrait supporter financièrement un envoi postal.

- ⇒ Le magazine de la FNAROPA, le Chêne Vert (4 fois par an)
- ⇒ L'Assemblée Générale annuelle
- ⇒ et les réunions décentralisées, tous les deux ans.

Sur quels moyens de communication l'association souhaite-t-elle progresser ?

Nous disposons d'un site Internet qui contient beaucoup d'informations.

Malheureusement il n'est pas assez visité ; nous allons nous attacher à mieux le faire connaître, à mieux le

valoriser, d'autant qu'il fait partie intégrante de celui de notre Fédération nationale.

Ce dernier fournit des informations sur les grandes questions propres aux

seniors, comme la retraite, la santé...

Aller sur notre site c'est déjà être sur celui de notre Fédération nationale, les deux présentant tout ce qu'un retraité souhaite connaître.

Quel message souhaitez-vous adresser à nos lecteurs ?

Notre Association vous propose un certain nombre de services qui vous sont présentés dans nos différents supports d'informations.

Je vous engage à apporter beaucoup d'attention à la lecture de ces docu-

ments, établis par nos bénévoles pour vous aider. Chaque fois que possible, nous utiliserons les supports informatiques, notamment Internet pour des raisons de rapidité, fréquences et coûts.

**Merci de parler de
Votre AROPA à
vos anciens collègues
de travail, vos amis
et votre famille**

Un Président nous quitte..... sans nous abandonner !



Comme indiqué dans l'interview d'Alain Piétrement, Daniel Coffinet a souhaité quitter la Présidence de notre AROPA après 6 années bien remplies.

que certaines associations disparaissent faute d'engagement fort, à l'instar d'Alain, de Daniel et de nos 40 bénévoles. Mais qu'est-ce que la FRAGE ?

C'est une association qui fut créée à l'initiative de deux de nos anciens présidents : Hubert NOIZET et Edmond BOUCTON. Elle regroupe les AROPA de Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche Comté, d'où le sigle de FRAGE Fédération Régionale des Aropa du Grand Est.

Elle regroupe 8 000 adhérents. Les présidents des AROPA et quelques experts sont membres du conseil d'administration. Les présidents successifs sont :

- ⇒ Hubert NOIZET (AROPA 51)
- ⇒ Michel THOMASSIN (AROPA 52)
- ⇒ Daniel CRANCE (AROPA 52)
- ⇒ Daniel COFFINET (AROPA 51-08)

C'est au niveau de la FRAGE que les Aropa s'enrichissent des expériences de chacune d'elles, tout en menant des actions communes, comme par exemple les négociations avec MUTUALIA en 2014 dans le cadre d'un contrat d'assurance complémentaire santé.

Souhaitons à Daniel Coffinet le même succès que celui qu'il a remporté à la tête de notre Aropa.

Daniel Charier

Il n'en demeure pas moins qu'il reste Vice-Président délégué ce qui est déjà une bonne chose et qu'il vient d'être également élu Président de la FRAGE ; voilà un parcours exemplaire dont beaucoup de bénévoles dans d'autres associations, pourraient s'inspirer ! Il suffit à ce sujet de rappeler

Quoi de neuf pour la défense de nos intérêts ?



Courant mai, la CFR Confédération Française des Retraités,

nous a invités à rencontrer nos parlementaires sur deux thèmes d'actualité nous concernant tous, à savoir :

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui devrait être voté vers le 15 septembre. Aux dires du plus grand nombre, ce texte présente quelques avancées mais manque d'ambition eu égard à l'ampleur du problème dans les prochaines années. C'est ce que nous ont confirmé Mesdames Bérengère POLETTI et Catherine VAUTRIN, très

au fait de ces questions mais tout en nous faisant remarquer que les besoins sont énormes et les moyens limités.

La réforme des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, après celle du régime général qui n'a pas apporté les bonnes solutions même si nos gouvernants s'en défendent. Espérons que celle de l'AGIRC et ARRCO sera mieux calibrée.... mais on peut encore en douter. Attendons les décisions à intervenir d'ici la fin de l'année.

Certains articles de presse vous interpellent par des titres tels que « l'AGIRC et L'ARRCO en faillite ». Ce mot « faillite » est inapproprié car nos régimes ne peuvent redistribuer que ce qu'ils reçoivent. Au pire, le déséquilibre de ces prochaines années pourrait entraîner une baisse de nos pensions de

8 à 12%.... Acceptable ou inacceptable ? En l'état, cela ne pourrait être acceptable que si tous les retraités sont mis à contribution, y compris public et régimes spéciaux qui dépendent fortement du budget de la France qui s'endette. Une occasion pour entreprendre une véritable réforme des retraites, à savoir un système universel par points, équitable et solidaire. Pour un certain nombre de nos parlementaires, députés et sénateurs, l'idée d'un tel système fait son chemin.

Merci aux parlementaires qui, après envoi d'un dossier de 10 pages représentant les positions défendues par la CFR et votre AROPA, nous ont répondu ou nous ont reçu. Et souhaitons qu'ils défendent au mieux nos intérêts.

Claude Ruelle

Commission Loisirs

Ce sont 200 adhérents qui assisteront au spectacle « Marine est là » au Théâtre des Deux Anes à PARIS, les Dimanches 11 octobre et 8 novembre 2015



Jacques MAILHOT - Pierre DOUGLAS - Régis MAILHOT - Gilles DETROIT - Florence BRUNOLD - Michel GUIDONI - Thierry ROCHER - Yann JAMET - Serge LLADO - Amaury GONZAGUE - Emilie Anne CHARLOTTE - Jean Pierre MARVILLE - Jean Claude DUQUESNOIT - Jean Jacques DELAUNAY .../...

Et la participation exceptionnelle de Jean Jacques PERONI.
Parodies Musicales de Jean Roucas

Et du côté des assurances complémentaires santé



Le 1^{er} avril 2015 le décret instituant la **réforme des contrats responsables** est entré en vigueur. Par ce texte, le gouvernement entend lutter contre les dérives des prix constatées dans le domaine de l'optique et contre les dépassements d'honoraires et souhaite garantir le contenu de la couverture santé en fixant des planchers de prise en charge. Malgré la bonne volonté affichée, **les assurés seront-ils vraiment gagnants ?**

Où est la réponse ?

Notre position de retraité fait que nous bénéficions de contrats individuels et facultatifs même s'ils sont construits dans le cadre d'un « collectif ». Cette particularité doit nous obliger à rester unis pour défendre au mieux nos intérêts.

Entrée en vigueur : Pour les contrats conclus ou renouvelés jusqu'au 31 mars 2015, **l'ancien** cahier des charges reste applicable selon les modalités antérieures jusqu'à la plus prochaine échéance principale du contrat. Pour ceux conclus (ou renouvelés) à

compter du 1^{er} avril 2015, il convient d'appliquer immédiatement **le nouveau** cahier des charges dès leur date de souscription (ou de renouvellement).

Contenu des nouveaux contrats responsables :

Le nouveau cahier des charges précise les principaux points suivants :

- ⇒ Le panier minimal des garanties
- ⇒ Les plafonds de prise en charge applicables à certains postes de soins
- ⇒ Les interdictions de prise en charge

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces conditions

<p>Obligations de prise en charge</p>	<p>Ticket modérateur : prise en charge de l'intégralité du ticket modérateur à la charge des assurés sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie obligatoire, y compris dans le cadre de la prévention. Par exception, il n'est pas obligatoire de prendre en charge les frais afférents aux cures thermales, aux médicaments dont le service rendu est reconnu comme faible ou modéré et à l'homéopathie. Forfait journalier hospitalier : prise en charge sans limitation de durée.</p>
<p>Frais d'optique (encadrement du niveau de prise en charge lorsque le régime couvre ces frais au delà du ticket modérateur)</p>	<p>Minima et maxima de prise en charge (une monture et deux verres, ticket modérateur compris). Selon la complexité des verres, une grille répartit les planchers et les plafonds entre 6 niveaux de remboursement. <u>Ainsi par exemple</u>, pour un équipement à verres simple foyer dont la sphère est entre + ou - 6,00 dioptries et dont le cylindre est < ou = à + 4 dioptries : le minima sera 50€ et le maxima 470€ <u>Autre exemple</u> : pour des verres multifocaux ou progressifs, très complexes, le minima est à 200€ et le maxima est à 850€ Monture : pour l'application des maxima de prise en charge, la prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150€ Périodicité : la prise en charge est limitée à un équipement <u>tous les 2 ans</u>, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue significative.</p>
<p>Encadrement des dépassements d'honoraires des médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)</p>	<p>Si le régime couvre les dépassements tarifaires des médecins <u>n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)</u>, la prise en charge ne peut pas dépasser la plus petite des deux limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 125 % du tarif de responsabilité sécurité sociale pour les soins délivrés en 2015 et 2016 (puis 100 % à partir de 2017) • Le montant pris en charge pour les dépassements des médecins ayant adhéré au CAS minoré d'un montant égal à 20 % du tarif de responsabilité.
<p>Interdiction de prise en charge (idem à la situation antérieure)</p>	<p>Non prise en charge des majorations supportées par l'assuré en cas de non-respect du parcours de soins avec le médecin traitant Non prise en charge du forfait de 1 € sur les actes ou consultations Non prise en charge des franchises médicales sur les médicaments, actes paramédicaux et transports sanitaires.</p>
<p>Information des assurés (idem à la situation antérieure)</p>	<p>Chaque année, communication par l'assureur du montant et de la composition des frais de gestion et d'acquisition de l'organisme affectés aux diverses garanties.</p>

Quelle complexité !!!!!

Quelles conséquences sur le reste à charge et la cotisation ?

Les différents contrats qui sont négociés puis proposés par l'AROPA 51-08 depuis plusieurs années, sont tous très proches du « label responsable et solidaire version 2015/2016 ».

En conséquence nous faisons le choix de la mise en conformité au nouveau contrat responsable et solidaire (décret

du 18 novembre 2014) pour l'ensemble des contrats que nous proposons à nos adhérents.

Ce choix nous permet également de bénéficier d'avantages fiscaux en étant exonérés d'une taxe supplémentaire de 7% qui sera applicable en cas de non respect du nouveau décret.

Le niveau du reste à charge et des cotisations ne devrait donc pas varier considérablement sous le seul effet de

cette mise en conformité.

En définitive, à la question « serons-nous vraiment gagnants avec ces nouveaux contrats ? » il est bien difficile de répondre positivement ! Une chose est certaine, tout se complique et **chaque malade devra respecter scrupuleusement le parcours de soins au risque de se voir pénaliser lourdement.**

Jacques Debroye

Conférence du 1^{er} Septembre 2015 « AROPA 51-08 / SDAE 51 »

Demain, la révolution dans le domaine de la santé

Les progrès dans la connaissance de la génétique, de la flore (ou microbiote) intestinale ont été décuplés ces dernières années avec les nouvelles technologies (informatique, robotique, miniaturisation...).

Grâce aux biocapteurs associés aux réseaux via le téléphone, les données d'analyses seront transmises régulièrement et automatiquement aux médecins, évitant les déplacements (1)

Cette situation conduit de façon inéluctable vers une nouvelle médecine plus personnalisée, plus prédictive, mais davantage lourde de menaces en l'absence de règles déontologiques strictes encadrant la sécurité des données personnelles et le risque d'eugénisme.

Voilà le message que Dominique DUTARTRE a fait passer aux 300 participants de la conférence donnée dans le cadre de la foire expo de Châlons en Champagne.

Il s'exprimait, à notre demande, en sa qualité de Président de l'Agence pour

l'Innovation et le Développement économique de Champagne-Ardenne.

Saluons la performance du conférencier qui a su rendre aisées des notions des plus complexes comme la génétique, le gène et l'ADN le décryptage et le séquençage du génome, sans parler des nanotechnologies ... autant de connaissances biologiques toujours difficiles à concevoir et encore plus à assimiler !

Chacun aura compris qu'une révolution se prépare dans le domaine médical remettant en cause la relation de patient avec son médecin. Un patient plus acteur de sa santé, fort d'une médecine capable d'identifier des gènes responsables, de certaines maladies dont les maladies rares.

Chacun aura également été surpris d'apprendre que, par exemple, notre corps contient 150.000 milliards de bactéries qui constituent la flore intestinale et que des travaux récents démontrent des relations

directes de cette flore (appelée microbiote) avec ...le cerveau !! Des découvertes qui posent de nombreuses questions sur la relation de l'individu avec son environnement et son alimentation.

Avec Dominique DUTARTRE, on est loin de la réponse que donnait le père à son enfant à propos du fonctionnement des sous-marins atomiques ; personne n'a entendu notre brillant conférencier affirmer « C'est étudié pour » (2)

Daniel Charier

1) Le matin même de la conférence, comme pour appuyer les propos tenus, il était annoncé le « mariage » de Google avec Sanofi. Le savoir-faire de ce dernier dans le domaine du traitement du diabète va se combiner avec l'expertise du « géant d'Internet » en matière d'analyses de données et d'électronique miniaturisées notamment. Il devrait en découler une amélioration de la prise en charge du diabète (de type 1 et de type 2), liée à de nouveaux outils, et de nouveaux types d'interventions.

2) Sketch de Fernand Raynaud.



L'importance du sujet traité par Dominique DUTARTRE nous conduit à reproduire sa conclusion.

Après ce tour d'horizon sur les innovations et les nouvelles technologies dans le champ de la santé un premier constat s'impose : le flux est considérable et de nature à révolutionner le champ de la santé. D'un point de vue économique les pays émergents comme la Chine et l'Inde ont pris des positions très offensives sur ces nouveaux domaines et la France très bien positionnée dans les domaines historiques de la santé a plus de difficultés à tenir son rang dans les nouvelles technologies sans pour autant être hors-jeu.

Mais toutes ces évolutions, pour être de véritables progrès doivent être encadrées par des règles déontologiques strictes en particulier pour ce qui est de la sécurité des données personnelles résultant du séquençage du génome individuel. Il ne faut pas cacher non plus que ces connaissances nouvelles présentent un risque accru d'eugénisme c'est-à-dire d'intervention sur le patrimoine génétique humain dans le but de le faire tendre vers un idéal déterminé. Sans en arriver à ces extrémités l'émergence de ces nouvelles technologies va profondément modifier la relation « patient soignant » en la rendant moins fréquente et certainement moins personnelle.

Il y plus de 500 ans Rabelais disait déjà « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » que dirait-il aujourd'hui ?

Le bénévolat reconnu et aidé par les Pouvoirs Publics



Le ministère de la ville de la Jeunesse et des Sports vient de publier une nouvelle version du guide du bénévolat.

L'intérêt de cette publication réside dans

le fait que les droits des bénévoles y sont clairement établis et évidemment reconnus ; mieux, comme l'indique son titre, le guide met l'accent sur le « soutien aux bénévoles ».

Comme tout bon rapport, ce guide débute par des chiffres.

Nous sommes, en Europe, 495 millions d'habitants dont 94 millions sont bénévoles soit environ un peu moins de 20%. Ce qui est intéressant de noter c'est que ce taux d'engagement est de 40% en Suède et moins de 10% en Bulgarie. Comme souvent, la

France se situe légèrement au-dessus de la moyenne à 26%, avec 16 millions de bénévoles. Plus réconfortant encore le nombre de bénévoles a tendance à augmenter.

En 24 pages chacun pourra trouver ce qu'il cherche. A titre d'exemple, citons :

- Comment s'informer ; un portail officiel www.associations.gouv.fr présente les démarches administratives, fournit une documentation complète, avec un guide juridique et fiscal...etc.)
- Comment bénéficier d'un financement par l'Etat
- Comment faire reconnaître son expérience acquise en tant que bénévole.
- Comment bien comprendre les aspects souvent complexes de responsabilité civile pénale et

financière, avec son corollaire les couvertures par les assurances.

- Sans oublier le régime fiscal des frais engagés qui s'ils ne sont pas remboursés par l'association peuvent donner lieu à réduction d'impôt.

Pour prendre connaissance de ce guide, il suffit de se rendre sur ce site désigné ci-dessus.

Il contient beaucoup d'informations sur l'engagement bénévole en général mais très peu sur celui des retraités. Serions-nous une catégorie à part, bien que notre engagement y soit qualifié d'important.

37 % des 65-74 ans sont en effet bénévoles. Beaucoup plus que la moyenne de 26% pour l'ensemble de la population.

Un exemple à suivre !!

Daniel Charier

Se distraire un instant

Que n'a-t-on pas dit de la vitesse....

Les nouveautés technologiques s'accompagnent souvent de prédictions terrifiantes

De tout temps lorsqu'une évolution se fait jour, l'inquiétude et la réprobation sont toujours au rendez-vous.

Déjà vers 1780/90, les jeunes gens conduisant des voitures à cheval (cabriolets) étaient décrits comme des « chauffards » qui mènent leur attelage avec une telle rapidité qu'ils sont de véritables fléaux et rendent les rues excessivement dangereuses pour qui n'est pas constamment sur ses gardes.

Il faut pourtant attendre les années 1830/50, pour se rendre compte du degré de peur et d'angoisse que la population ressentait. Il est un fait que beaucoup se posait cette question en forme d'affirmation !

« Avec la vitesse, ne risquerons-nous pas des atteintes à la rétine et des troubles de la respiration à grande vitesse, les femmes enceintes ballottées ne vont-elles pas faire de fausses couches ? »

D'autres annonçaient à cette époque que les chemins de fer « provoqueraient des maladies nerveuses, voire l'épilepsie et la danse de Saint-Guy »

Pour les hygiénistes, la crainte résidait dans les descentes trop rapides, les trépidations qui irriteraient les nerfs, la colonne d'air dans les poumons, le vent froid qui abîme l'émail des dents.

Comment l'organisme peut-il supporter de quitter un Paris froid et humide pour débarquer, quelques heures plus tard, dans un Nice sec et ensoleillé ?

François Arago, député de la nation, s'inquiète des malaises possibles lorsque le train entre brutalement dans un tunnel froid ou lorsque le vent rabat la fumée. C'est ainsi, qu'il prend la parole, en 1836, à l'occasion du vote de la loi sur le chemin de fer de Paris à Versailles :

« J'en appelle à tous les médecins pour décider si un abaissement subit de 45 à 8°C de température

n'amènera pas des conséquences fatales ? »

Mais pour d'autres, au contraire, la vitesse, modérée serait toujours un

bienfait potentiel qui peut aider à lutter contre la tuberculose ou la neurasthénie. Le déplacement rapide devient même hygiénique : on peut éprouver sans crainte ces sensations intenses, les plaisirs de la descente, en vélo, en automobile, avec le passage fuyant des abords de la route.

Et aujourd'hui on parle toujours de vitesse modérée, comme un bienfait..... mais pour d'autres raisons !!!



Daniel Charier

ETRE GRANDS-PARENTS DANS LA SOCIETE ACTUELLE : UN ROLE CLÉ

Être grands-parents est, aujourd'hui, le cas de 76% des personnes de 65 à 75 ans et de 80% des plus de 75 ans.

Des grands-parents aux facettes multiples

Tour à tour indépendants et solidaires, incarnation de l'autorité et confidents, les figures que revêtent les grands-parents d'aujourd'hui sont multiples et mouvantes.

L'allongement de la durée de vie permet une cohabitation plus longue entre petits-enfants et grands-parents, même si cette augmentation doit être cependant nuancée en raison de l'âge

plus tardif des naissances.

Dans le même temps, les baby-boomers qui atteignent l'âge de la retraite donnent aussi beaucoup de leur temps à leurs parents.

Des grands-parents différents d'hier

La grand-parentalité actuelle reflète une image différente d'avant du fait du vivre mieux et en meilleure santé. Les grands-parents actuels font preuve de dynamisme et sont également des consommateurs de produits

«jeunes» (voyages, informatique, jeux, cinéma, sport, etc...), ce qui leur donne une image dont la seule distinction avec les autres est d'avoir les cheveux gris.

Les grands-parents d'aujourd'hui sont

donc à la fois dynamiques et garants de valeurs plus traditionnelles permettant d'incarner un temps plus lent où le souvenir et la transmission de « savoir-faire et savoir être » est important.

Des grands-parents passeurs d'histoires et de richesses... à la bonne place

Concernant la transmission des valeurs, les grands-parents occupent une position particulière dans l'éducation des petits-enfants, sans se substituer au rôle formel de transmission du savoir que détient l'école. Ils n'incarnent pas non plus la même autorité et

le même pouvoir que les parents, mais peuvent être très complémentaires dans divers domaines que sont le jeu, le rôle de confidents, de transmetteurs de l'histoire familiale, de valeurs sociales...



Les grands-parents sont souvent habités par le désir de faire mieux avec leurs petits enfants que ce qu'ils ont fait avec leurs enfants, mais cela ne doit pas les conduire à être trop tolérants et protecteurs.

Des grands-parents dont l'aide est précieuse

Les grands-parents actuels jouent un rôle très important dans la garde des petits-enfants. On estime que 20% des petits-enfants de moins de 7 ans sont pris en charge par les grands-parents, voire arrières grands-parents. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- La proximité géographique, le lieu de domicile, urbain ou rural, sont des facteurs importants dans la garde des

petits-enfants. En effet, si le domicile des grands-parents est éloigné de celui des parents, il est certain que la situation sera différente.

- Les obligations professionnelles (déplacements, horaires) sont également des facteurs entrant en ligne de compte, les grands-parents n'étant pas soumis à des règles en matière d'horaires comme le sont les nounous, les crèches et garderies.

- Un aspect non négligeable réside dans le coût que représente la garde des enfants dans ces structures appropriées. Un certain nombre de grands-parents retraités, restent encore disponibles financièrement pour permettre à leurs enfants de faire l'impasse sur des dépenses de garde.

Mais les enfants ne doivent pas oublier que leurs parents ont aussi une vie et ne pas trop leur en demander.

Des grands-parents dont les petits-enfants deviennent adolescents...

Quand les petits-enfants sont "ados", ils se détachent de la famille et des grands parents pour fréquenter leurs groupes d'amis. Les grands-parents doivent s'adapter à cette rupture et aussi accepter de leurs petits-enfants leur façon de parler, de s'habiller, de se

coiffer... D'avoir des opinions divergentes.

Il faut profiter des moments plus rares avec eux pour en faire des moments plus riches, pourquoi pas apprendre à écouter leur musique, aller voir leurs

films, inviter leurs amis...et surtout utiliser leurs moyens de communication (emails, SMS, réseaux sociaux...).



Des grands-parents en soutien

Il existe aussi des situations de conflit ou les relations ne sont pas toujours faciles, notamment en cas de divorces,

familles recomposées, petits-enfants adoptés... Dans ces situations les grands-parents peuvent jouer un rôle

particulier de refuge, de soutien et de réconfort pour leurs petits-enfants en évitant de prendre partie.

Bien sûr, tous ces éléments sont à prendre en compte, mais le rôle des grands-parents est avant tout de pouvoir partager avec leurs petits-enfants de nombreux moments de bonheur et de tendresse et être complémentaires dans leur environnement familial et social.

Jean-Claude Beaucourt - Jacques Boiteux

AROPA 51-08

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Marne et des Ardennes

Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex

Téléphone : 03 26 82 88 73 ! Internet : www.aropa5108.org / email : aropa51-08@orange.fr

Membre de



FNAROPA

Une ambition partagée